

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL Jeudi 28 mai 2020

Le Président souhaite la bienvenue aux administratrices et aux administrateurs, qu'il remercie pour leur mobilisation en dépit des conditions exceptionnelles de cette séance tenue en visioconférence.

Revenant sur les modalités de vote, il distingue entre les cas ordinaires et ceux qui appellent un vote à bulletin secret.

Pour les cas ordinaires, lorsque le Président appellera les administratrices et administrateurs avec voix délibérative à voter, tous auront préalablement coupé leur micro. Les votes contre, puis les abstentions seront successivement amenés à se manifester en ouvrant leur micro. Un décompte sera chaque fois effectué, occasion de vérifier les procurations. Ces deux appels ayant été effectués, le reste des administratrices et administrateurs seront considérés comme votant pour.

En cas de vote à bulletin secret, les administratrices et administrateurs avec voix délibérative devront envoyer un mail en direct au Représentant du Recteur, Monsieur Jérémie LOUSSOUARN où ils indiqueront d'une part le nombre de voix dont ils disposent et, pour chacune de ces voix, leur vote. Le résultat de ce vote confidentiel sera proclamé en séance par le représentant du Recteur.

Pour finir, le Président rappelle la mise en place une hotline informatique pour aider les participantes et participants en cas de difficulté technique.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP ;
- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET ;
- Le Collège de France est représenté en première partie de séance par son administrateur, Monsieur Thomas ROMER, puis par Mme Françoise COMBES ;
- Eric FLEURY donne procuration à Camille CHAUDONNERET ;
- Faten HIDRI donne procuration à Isabelle HUAULT ;
- Arnaud JEGOU donne procuration à Germain L'HOSTIS ;
- Vincent LAFLECHE donne procuration à Christian LERMINIAUX ;
- Marie-Christine LEMARDELEY donne procuration à Alain FUCHS ;
- Ronan STEPHAN donne procuration à Fabienne CASOLI ;
- Sandrine TREINER donne procuration à Marc MEZARD ;
- Claire LASNE-DARCUEIL est présente jusqu'à 11h00, heure à partir de laquelle elle donnera procuration à Michelle BUBENICEK.

Le quorum est atteint.

I. APPROBATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFERENCE

Avant de débiter l'ordre du jour, il est proposé de valider les modalités d'organisation de cette séance tenue en visioconférence. Une précision a été ajoutée à la suite de la demande d'élus sur les modalités de vote.

Les modalités d'organisation du Conseil d'administration par visioconférence sont approuvées à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2020

Le compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 27 février 2020 dans sa dernière version transmise aux administrateurs est adopté à l'unanimité. La question de l'anonymisation des comptes-rendus soulevée par plusieurs élus lors de la réunion préparatoire au Conseil d'administration fera l'objet d'un examen juridique.

III. POINT SUR LA MOBILISATION DES ETABLISSEMENTS FACE AU COVID-19

En ouverture à la présente séance, le Président tient à rendre compte de la mobilisation des établissements de l'Université PSL pour répondre à la crise du Covid-19. Il propose au Vice-Président Recherche et Formation graduée, puis à quatre chefs d'établissement de donner un aperçu des mesures et des initiatives mises en place.

Le Vice-président Recherche et formation graduée dresse un état des lieux global des initiatives menées dans le domaine scientifique. Il indique, toutes disciplines confondues, le lancement d'une cinquantaine d'initiatives de recherche (protocoles médicaux, développements thérapeutiques, mise en place de tests, modélisations et analyses des données, enquêtes, thèses) destinées à lutter contre l'épidémie ici, à évaluer l'impact social de la crise sanitaire là. L'ensemble de ces initiatives est consultable sur le site de PSL : <https://www.psl.eu/covid-19-initiatives-de-recherche-de-psl>

Dauphine a rapidement assuré une continuité pédagogique distancielle grâce à la réactivité de ses équipes. Les examens ont été adaptés au contexte et se sont globalement bien déroulés ; un seul cas de fraude est à noter. Les processus de sélection via la plateforme Parcoursup ont été tenus. L'aide sociale et psychologique offerte aux étudiants a fait l'objet d'une attention toute particulière. Les personnels ont bénéficié de l'école interne. Un groupe de travail Covid 19, qui se réunit de façon hebdomadaire, a été créé, afin d'étudier les enjeux et les conséquences du virus. Le plan de reprise d'activité recourt à la visioconférence. Les mobilités internationales seront toutes annulées au premier semestre ; elles seront limitées à l'espace Schengen pour le second.

Fondation reconnue d'utilité publique composée d'un siège, d'un hôpital et d'un centre de recherche, l'Institut Curie a mis en place un plan de continuité d'activité permettant d'accueillir les patients atteints du covid, puis un plan de protection du personnel, très exposé, avec un effort particulier pour les personnes à risques. A la suite d'une demande de l'ARS, l'hôpital a ouvert ses lits de réanimation, ainsi que ses blocs opératoires à 260 patients non cancéreux atteints de Covid. Sept essais cliniques sont suivis ; les essais chloroquine ont été suspendus. Le centre de recherche a recouru massivement au télétravail. En raison d'attaques informatiques massives, la DSI infrastructure réseau a été maintenue sur site. L'administratrice tient à rendre hommage aux deux collègues décédés au cours de la crise.

L'ENS a été touchée dès le début mars par le virus et a donc dû s'organiser en amont de l'annonce de confinement. Les cours à distance ont été mis en place grâce à une mobilisation remarquable des enseignants-chercheurs et des enseignants. Moyennant l'instauration de consignes de sécurité spécifiques, l'internat a pu rester ouvert pour la centaine d'étudiants, notamment internationaux, qui ne sont pas retournés dans leurs familles ou leurs pays d'origine. Une activité de base a été maintenue dans les laboratoires, notamment pour ce qui concerne les animaleries ou la production d'hélium liquide. Les

concours ont été simplifiés pour pouvoir s'adapter au contexte et se déroulent sans oral. Des aides spécifiques ont été mises en place pour les étudiants. La reprise d'activité est désormais progressive, notamment dans les laboratoires ; le taux de fréquentation des locaux s'élève à 30% par rapport à la normale. Une réflexion a été menée pour la rentrée, avec la volonté de mettre l'accent sur le tutorat et un accompagnement individualisé. Si le présentiel sera privilégié, l'ENS s'appuiera sur un modèle hybride (partie en présence, partie en distance). L'organisation des conférences fait l'objet d'une réflexion. Pour finir, l'ENS a mené de nombreuses activités de recherche liées au covid, aussi bien en sciences dures (modèles mathématiques, études cognitives sur les gestes barrières, travaux sur l'évolution du répertoire immunitaire, etc.), qu'en SHS (place de la mondialisation, représentation du confinement dans l'histoire de l'art, etc.).

L'ESPCI s'est mobilisée rapidement pour passer au télé-enseignement. Depuis le 11 mai, la reprise d'activité tournait autour des 30%. La singularité de l'ESPCI tient à la place des travaux pratiques. Une réflexion a été menée pour constituer des binômes qui ne seraient pas présents en même temps. Des actions scientifiques pour lutter contre le virus ont été lancées, parmi lesquelles un test simplifié de PCR permettant un suivi rapide des malades sans les toucher. Comme plusieurs autres établissements de PSL, l'ESPCI a distribué aux hôpitaux et aux EPHAD des masques, des blouses et des charlottes.

La Vice-présidente Licence et affaires académiques indique que le CPES a bénéficié de la mise en place rapide d'outils pédagogiques en ligne et d'une forte mobilisation de l'équipe enseignante. Le fonds d'urgence a permis l'achat de tablettes, clés 4G, etc. pour équiper les étudiants qui en étaient dépourvus et réduire les inégalités liées à la fracture numérique. Les services administratifs ont pleinement assuré le suivi des étudiants. Une enquête a depuis été lancée pour dresser un bilan de ce qui a fonctionné ou pas en vue de préparer une rentrée placée sous le signe d'un enseignement hybride à la rentrée. L'objectif sera de maintenir un enseignement de proximité.

Un élu remercie les intervenants de cet état des lieux qui permet de constater la mobilisation, à tous les niveaux, des établissements et leur contribution intelligente à la résolution de la crise.

Un autre élu interroge le Président sur les conditions de travail des personnels de service sous-traitants – ménage et entretien. Il signale des problèmes à Dauphine et propose de réinternaliser les services : PSL serait le cadre idéal d'une telle opération. La cheffe d'établissement concernée fait état des discussions avec les prestataires pour faire respecter les consignes de sécurité inscrites dans les cahiers des charges inclus dans les marchés et rappelle que les horaires de travail ont été aménagés pour permettre aux personnels techniques d'éviter les heures de pointe : la vigilance a été extrême pour garantir leur protection.

Le Président ajoute que la question de l'internalisation des services de ménage et de sécurité est du ressort des établissements-composantes. S'agissant des sites du siège de PSL, les horaires de travail ont, eux aussi, été aménagés.

Un autre chef d'établissement rappelle qu'il ne convient pas de parler ici de sous-traitance, mais de marché public, ce qui suppose des contrats imposant un certain nombre de garanties. Une dizaine de prestataires de service interviennent (ménage, travaux ...) dans son établissement pour des activités encadrées contractuellement. Sauf à vouloir ne plus recruter sur le cœur des missions des établissements, il paraît inenvisageable de réinternaliser de manière massive.

Une administratrice renchérit : les procédures de marchés publics sont très encadrées, il est veillé à ce que les personnels ne soient pas mis en danger. Elle rappelle que le cœur d'activité, c'est la recherche et la formation ; il serait impossible de tout réinternaliser.

Le Directeur Général des Services de PSL souligne que les clauses de marché public protègent les personnels. Le choix opéré par PSL a été de maintenir le paiement des vacations dans des conditions plus larges que celles indiquées par la DGESIP : l'accueil habituellement assuré par deux agents a été maintenu — bien que limité à de l'accueil téléphonique — de façon à garantir le maintien de leurs salaires.

Un élu souligne la nécessité de la solidarité, notamment envers les plus faibles, mais invite à dissocier la question de l'internalisation ou de l'externalisation de la question de la sécurité des personnels.

Une cheffe d'établissement souligne, dans un contexte pourtant difficile, le profit que son établissement a tiré de cette expérience en termes pédagogiques et souligne l'aide de la DSI de PSL sans laquelle son établissement n'aurait pu fonctionner.

Une administratrice salue les collaborations efficaces et constructives entre établissements et organismes de recherche et rappelle l'initiative Discovery.

Un élu souhaite remercier tous les établissements pour leur mobilisation. Il insiste sur l'urgence, pour les chercheurs, de pouvoir accéder aux collections de livres et d'emprunter. Plusieurs chefs d'établissement rendent compte de la mise en place d'un système de prêts de livres sur rendez-vous (système de Drive notamment).

Un élu affirme que des personnels n'ont pas de masques dans un établissement et déplore que les administrateurs se préoccupent plus des livres que des personnels. Le chef de l'établissement interpellé est scandalisé par cette intervention, qu'il récuse totalement.

Une cheffe d'établissement évoque la très grande difficulté des intermittents du spectacle, et remercie PSL pour le maintien de son engagement.

Rendant compte des différences dans la manière dont la Chine et ses pays limitrophes ont géré l'épidémie, un chef d'établissement partenaire solidement implanté en Asie pointe le volet complémentaire d'un programme 2020 analysant la crise et la manière dont ces pays ont résisté.

Un élu souligne qu'un Etat fort est davantage protecteur pendant la crise. Il déplore en l'espèce le désengagement de l'Etat

Le Président remercie les administratrices et les administrateurs pour ce tour d'horizon et propose de passer aux points délibératifs.

IV. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A.1 Désignation des personnalités du Conseil d'Orientation Stratégique

Le Président rappelle que le Conseil d'Orientation stratégique (COS) est une instance consultative composée de 8 à 12 personnalités scientifiques, françaises ou étrangères, qui sont choisies hors de l'Université PSL en raison de leur compétence internationalement reconnue dans les domaines des sciences, des lettres, des arts, de la création, de la

valorisation de la recherche et de la diffusion des savoirs. Sur la base d'une visite, ce COS adresse chaque année un rapport assorti de propositions sur l'état de l'Université au conseil d'administration et au sénat académique. Il est consulté par le Président sur les modalités d'organisation de l'évaluation des activités de l'Université. Il peut être saisi par lui de toute question prospective pour en faire rapport au conseil d'administration. Il est consulté lors du recrutement d'un nouveau Président de l'Université. Ses membres sont élus pour une durée de 5 ans renouvelable et élisent parmi eux un Président, qui siège au comité de recherche du Président de l'Université.

L'expérience des dernières années a prouvé l'extrême utilité de ce regard extérieur apporté par des collègues étrangers. Pour reprendre une expression de Michael Worton, Président de l'ancien COS, ils agissent en « critical friends », à la fois bienveillants, mais n'hésitant pas au besoin à apporter la contradiction ou à ouvrir de nouvelles perspectives.

La composition du COS statutairement proposée par le Directoire n'est pas définitive : il reste encore trois places à pourvoir, occasion notamment d'opérer un rééquilibrage disciplinaire auquel les élus se sont déclarés sensibles.

Cette composition résulte de différents paramètres :

- Le respect de la parité, 5 femmes et 4 hommes.
- La prise en compte de la diversité disciplinaire de PSL (arts, sciences, SHS, ingénierie).
- La volonté de prendre des profils qui ont l'expérience du fonctionnement d'une université internationale.
- La volonté d'instaurer une continuité avec le précédent COS : 4 personnalités de cette liste (Michael Worton, Paula Crabtree, Joe Beall et Julia Higgins) ont été reconduites.

Le président informe les administratrices et administrateurs de la défection de Xavier Barcons, dont la hiérarchie a estimé que son appartenance au COS n'était pas compatible avec ses fonctions. Une administratrice proposera au Directoire un autre représentant en astrophysique.

Un élu regrette que les SHS soient en l'état sous-représentées. Au vu des partenariats internationaux de PSL, il prône une personnalité allemande, pays absent de la liste.

Rappelant que cette instance pourra être complétée, le Président passe au vote.

La composition du COS est adoptée à l'unanimité.

A.2 Approbation LOB-DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

Il est proposé de passer à la première étape du processus budgétaire de l'année 2021, à savoir la lettre d'orientation budgétaire. Le texte soumis pour approbation a été adoptée à la majorité des deux tiers du Directoire le 19 mai dernier après avoir été discuté avec l'ensemble des chefs d'établissement en rendez-vous individuels.

Le Directeur Général des Services de PSL présente ce point (cf. PowerPoint). Il rappelle qu'une fois la LOB validée par le conseil d'administration, le dialogue de gestion avec les établissements se déroulera entre juin et juillet, le cadrage à l'automne 2020 et le vote du budget initial au conseil d'administration du 20 décembre 2020.

La LOB concerne le budget des établissements-composantes et celui de PSL établissement public. Le Directoire a exprimé le souhait d'une vision budgétaire consolidée de l'ensemble du périmètre de PSL : la démarche, entamée, doit aboutir en 2021, à la faveur d'une harmonisation des outils de comptabilité au sein du périmètre. L'impact de la crise sanitaire a été pris en compte, il y aura un budget rectificatif si le CA l'accorde.

Un plan de soutien d'aide aux étudiants (CVEC réorientée pour une aide d'urgence et une aide à l'équipement numérique) a été intégré au §26. Les fonds aux appels à initiatives étudiantes pourront être mobilisés dans ce cadre. PSL prendra en charge la prolongation des contrats doctoraux avec le soutien de la tutelle. Le MESRI a par ailleurs financé la mise en œuvre d'un ENT, qui inclut une réflexion sur les moyens de captation et sur l'ingénierie pédagogique. Cette aide s'ajoute aux moyens demandés dans le cadre de l'appel à projets IDÉES.

Un élu remercie le Directeur Général des Services d'avoir facilité la lecture de ce document technique. La reconstitution de la trésorerie de PSL doit aller de pair avec le déploiement d'une politique prudentielle permettant, le cas échéant, de venir en aide aux étudiants, aux enseignants et aux personnels : la solidarité de PSL dépend de sa capacité d'anticipation. Par ailleurs, les processus qualité annoncés ne doivent pas tomber dans l'écueil habituel de processus administratifs lourds : on ne fait pas de la qualité en faisant de l'administration. Compte tenu de la crise, il émet enfin des réserves sur la réalisation des projets immobiliers affichés dans le document.

Le Directeur Général des Services indique que PSL a de nombreux besoins immobiliers, même si cette expression, du fait de la crise, pourra évoluer. Le process qualité fera l'objet d'une présentation détaillée lors d'une prochaine séance ; l'objectif est d'éviter toute bureaucratie. La restauration de la trésorerie de PSL participe à sa gestion prudentielle ; l'équilibre devait être atteint en 2021, le prochain CA de la FCS permettra de constater que le fonds dédié est de nouveau positif. La LOB a été construite sur la base d'hypothèses de ressources provenant des Appels à Projets SFRI et IDÉES raisonnables.

Un élu estime que les débats budgétaires auraient tout intérêt à prendre en compte la diversité des modèles dans PSL : certains établissements ont par exemple un niveau de ressources propres bien plus importants. Il souhaite que l'on mette à disposition des administrateurs les états financiers votés par les établissements. Le Président indique ne pas y voir d'inconvénient. Le Directeur Général des Services propose de mettre en annexe les éléments 2019 et les projets de budgets initiaux 2020. La difficulté tient aux différences de normes et de pratiques comptables d'un établissement à l'autre. La prochaine procédure budgétaire va dans le sens de ce qui est demandé, qui bénéficiera d'une harmonisation.

Un autre élu estime que la LOB DOB dessine un modèle d'établissement supérieur qu'il ne cautionne pas du fait de l'importance accordée à la question des ressources propres issues de la formation continue et des frais d'inscription. L'actuelle crise a pourtant montré la résilience du modèle public. Le Directeur Général des Services indique que la notion de ressources propres renvoie à des réalités disparates et à des montants d'origine aussi bien publique que privée. A titre d'exemple, les contrats doctoraux transférés sont considérés comme une ressource propre des établissements, alors qu'ils sont financés via le Plan des Investissements d'Avenir. L'examen de ce budget prouve que la part relative au mécénat est très faible par rapport à celle des financements publics.

Un élu regrette que la présentation du document ne permette pas de différencier l'Université de la FCS. Le Directeur général des services stipule que le document présente un budget consolidé entre les deux institutions, mais qu'il existe bien une séparation comptable entre la FCS et l'Université, ainsi qu'un vote différent pour les deux. Il rappelle que les statuts prévoient un transfert de la dotation Idex de la FCS à l'Université à la fin de l'année 2020. Le même élu regrette de n'avoir pas de visibilité sur le financement de la licence « Sciences pour un monde durable » (LSMD) qui relève de la relation entre la FCS et le mécène. Un élu indique que la LSMD apparaît au titre du développement de l'offre de formation PSL et de l'immobilier. Un autre élu indique que les ressources propres ne correspondent pas systématiquement à des ressources privées : aux Mines, il y a entre 40 et 50% de

ressources propres privées. Le vrai enjeu n'est pas d'opposer le public et le privé, il est d'obtenir, pour un établissement public, son autonomie tout en permettant aux entreprises d'avoir accès la recherche.

S'agissant de la LSMD, un élu affirme que ce document comporte plusieurs incertitudes : 1,6 millions d'euros sont attendus dans l'échéancier de recette. Il note que les conventions de mécénat relatives à cette formation sont passées avec la fondation alors que l'université PSL en est la bénéficiaire. Le Directeur Général des Services rappelle que la Fondation a pour mission de soutenir et d'accompagner l'Université PSL, dont elle est établissement-composante, dans l'ensemble de ses actions et de ses missions. Elle a notamment vocation à recevoir du mécénat. Il est fréquent que des fondations versent directement aux bénéficiaires sans passer par l'université. L'opération d'achat des locaux de la rue Amyot n'implique pas de flux avec l'Université.

Le Président ajoute que la LSMD est une licence publique, qui donnera lieu à un grade et qui est entièrement pilotée par les équipes pédagogiques de PSL : la maquette qui sera présentée au cours de la séance a été élaborée par elles. Par ailleurs, cette formation bénéficie du soutien non d'un, mais de plusieurs mécènes.

Un élu demande des précisions sur les dotations accordées au dispositif des professeurs attachés (19 recrutements prévus). Le Directeur Général des Services indique que la somme correspond à la contribution de PSL, soit 216k€ au montage financier d'une opération portée en toure par les établissements et les organismes de recherche. Il s'agit d'un complément de rémunération. L'idée est d'amplifier le dispositif et de le porter de deux à six ans.

Un élu signale que la règle de facturation au coût complet proposée dans le document (indicative et non obligatoire) peut conduire à des difficultés qui, dans le pire des cas, irait à l'encontre des objectifs poursuivis.

La LOB-DOB est approuvée à la majorité (5 contre, 1 abstention).

A.3 Désignation des membres de la Commission de déontologie

Le règlement intérieur de PSL implique la mise en place d'une Commission de déontologie de l'Université PSL (article 11). Ses missions sont de :

- Rassembler les informations relatives aux questions de déontologie que les établissements-composantes et les membres-associés ont eu à connaître, leur traitement et les réponses apportées ;
- Donner un avis sur les sujets dont les établissements-composantes, les membres-associés, les instances et le président de l'Université la saisissent les concernant, notamment la bonne prise en compte des liens d'intérêt dans les décisions.
- Animer une réflexion collective sur la place et le rôle du scientifique dans la société.

Cette commission est composée de quatre membres extérieurs à l'Université désignés par le conseil d'administration à la majorité des membres présents et représentés dont :

- Un sur proposition des élus du collège 2 du conseil d'administration ;
- Un sur proposition du président de l'Université ;
- Un sur proposition du Sénat académique ;
- Un sur proposition du Directoire.

La commission est composée à parité de femmes et d'hommes. Le Sénat académique n'étant pas encore mis en place, sont soumis à validation :

- Sur proposition du Directoire : Frédéric PACOUD qui est au Conseil d'Etat ;

- Sur la proposition du Président : Brigitte PLATEAU, professeur d'informatique à l'université de Grenoble Alpes.

Il est demandé aux élus (administrateurs du collège 2) de proposer un nom.

Un élu indique qu'ils n'ont pu émettre une proposition à temps pour le Conseil d'administration en raison d'une charge de travail élevée, non par manque d'intérêt.

Un nom sera proposé au prochain Conseil d'administration. Il est conseillé d'obtenir l'accord de principe du candidat, tout en rappelant que la nomination résultera d'un vote au CA.

Un administrateur demande des précisions sur les tâches de la commission de déontologie. Le Président indique que l'une de ses premières tâches sera de mettre en place une charte d'intégrité scientifique.

Le sujet est reporté au prochain Conseil d'administration avec la proposition d'une troisième personne à venir des élus.

A.4 Charte égalité et diversité

Le Président indique que le présent texte est le résultat d'un travail collectif mené par les référents égalité et diversité des établissements. Il salue leur mobilisation. La Vice-présidente vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales signale que cette charte sera complétée d'un plan d'actions. Elle ne se substitue ni aux différents textes de loi, ni aux différentes chartes des établissements-composantes. Elle a été validée par le Directoire du 5 mai.

Une élue juge utile d'ajouter un principe d'égalité numérique au texte. La Vice-Présidente retient cette proposition.

Une autre élue récuse l'expression « égalité des chances » : les étudiants de PSL viennent de milieux très favorisés, quand d'autres, élèves boursiers, travaillent pour financer leurs études et s'endorment en cours. S'ensuit un taux d'échec plus important. Elle juge le texte vague et regrette qu'il ne soit assorti d'aucune proposition concrète.

La Vice-présidente vie étudiante rappelle que la charte est un texte politique qui fait état des valeurs et des principes qui serviront de cadre au plan d'actions qui en découlera. Elle ne comprend pas la critique de l'expression « égalité des chances » : PSL mène une politique volontariste pour réduire les inégalités et garantir le succès des étudiants issus de milieux moins favorisés. Une cheffe d'établissement estime que la présentation faite par l'élue ne reflète ni la situation, ni les efforts menés dans son établissement pour élargir le vivier des candidats et des étudiants. Il est primordial de s'assigner un objectif en matière d'égalité des chances, les résultats déjà obtenus y incitent. Elle plaide, par ailleurs, en faveur d'une féminisation des termes.

Un élu considère qu'il faut prendre en compte le fait que plusieurs étudiants refusent d'être ramenés à un genre.

Un autre élu estime préférable d'attendre le plan d'actions pour se prononcer sur la charte. Il existe à Dauphine des campagnes d'affichage ; des outils ont été mis en place par le groupe de travail égalité du CNRS.

Une personnalité qualifiée souhaite à son tour attendre le plan d'actions pour voter la charte. Il est d'accord pour inclure la fracture numérique, mais manifeste son opposition à toute écriture inclusive ; la cheffe d'établissement lui répond qu'elle prône une féminisation des termes, non l'écriture inclusive.

Une cheffe d'établissement se prononce en faveur d'un vote de la charte au cours de la séance, le plan d'actions venant ensuite. Elle avoue ne pas comprendre la polémique sur l'expression « égalité des chances », qui est clairement présentée comme un des principes de l'action à venir, comme un objectif.

La Vice-présidente indique que le plan d'actions sera prêt pour la rentrée, mais pas pour le prochain Conseil d'administration.

Un élu demande si HRS4R a des conséquences en matière de parité et d'égalité, il souhaiterait que cela puisse être présenté avec le plan d'actions.

Le Président propose de voter cette charte ultérieurement avec un plan d'action et la présentation HRS4R.

A.5 Reconduction du dispositif de rémunérations des fonctions exécutives élues de l'Université

Le Président informe les administrateurs que les trois points A.5, A.6, A7 qui sont soumis pour approbation ont fait l'objet d'un avis unanime du comité des rémunérations réuni le 22 avril dernier.

Ce comité, régi par le règlement intérieur sur la base de l'article 31 des statuts, est composé des trois administrateurs représentatifs des trois collèges de ce conseil. Il s'agit, pour le Collège 1, d'Isabelle Huault, pour le Collège 2, de Denis Rousset et, pour le Collège 3, de Ronan Stephan. Le Directeur Général des Services signale avoir transmis un document rectifié aux administrateurs.

Sans revenir sur le bienfondé ou non de telles rémunérations compte tenu des positions qu'il avait défendues lors d'un précédent mandat, un élu constate que leur niveau est élevé et que les primes du Président et des VP de l'Université sont significatives par rapport à celles pratiquées dans les établissements. Il déplore le caractère discrétionnaire de l'article 22 des statuts qui porte l'âge limite du président de PSL à 73 ans : le droit commun fixe l'âge de la retraite des enseignants-chercheurs et des chefs d'établissements à 68 ans. Il considère que la rémunération du président s'assimile à une rente, qui est choquante dans son principe. Il s'abstiendra donc.

Un chef d'établissement annonce s'abstenir.

Une élue rend compte de son statut de fonctionnaire de l'Éducation Nationale : le point d'indice n'est pas respecté, les grilles ne sont pas respectées. Elle annonce voter contre.

Un élu, membre du comité des rémunérations, précise que le règlement intérieur de l'université prévoit que le comité se prononce sur la base des propositions faites par le Président de l'Université pour la rémunération des VP. En revanche, ni les statuts ni le RI ne définissent à qui revient l'initiative de proposer la rémunération du PR. Cette faille, qui en toute logique aurait dû conduire le comité des rémunérations et le CA à sa suite à ne pas pouvoir délibérer présentement sur la rémunération du PR, devra impérativement être réparée à l'avenir par une modification du RI. En la présente occurrence, les décisions du comité des rémunérations ont été prises à l'unanimité et il s'est prononcé pour. Ceci posé, il s'estime sensible aux arguments avancés et regrette de ne pas disposer de justifications convaincantes. Il entend respecter les engagements pris dans sa déclaration de candidature. Il regrette que l'appel à candidatures du Président lancé au dernier trimestre n'ait pas fait état d'une fourchette de rémunérations. Globalement, il convient de mieux statuer sur le fonctionnement du comité. S'agissant des vice-présidents, un risque de disparité existe entre des candidats issus de l'Université et d'autres issus de l'extérieur. La proposition des vice-présidents étant faite par le Président, le comité des rémunérations

pourrait avoir du mal à se prononcer sur une négociation déjà faite. Le comité des rémunérations, qu'il juge actuellement trop étroit, pourrait inclure un représentant du personnel BIATSS de manière à diversifier les profils.

Le DGS rappelle qu'il n'est pas possible de parler de « faille » : on peut réfléchir à un autre mécanisme, mais il est tout à fait acceptable, en droit, que le Président propose même en ce qui le concerne, puisqu'il ne décide pas. Par ailleurs, le comité était, en tout état de cause, tout à fait fondé à délibérer puisqu'il s'agissait d'une proposition de reconduction d'un montant dont le Président n'était pas à l'origine.

Un chef d'établissement inscrit l'actuel débat dans une perspective historique. La ComUE a recruté en 2015 un candidat occupant un poste à l'étranger et qui avait accepté de baisser sa rémunération en revenant en France. Le Président actuel occupait un poste important avant de rejoindre PSL. Il a accepté, en venant à PSL, une baisse substantielle de sa rémunération, laquelle est par ailleurs inférieure à celle de son prédécesseur à ce poste. On peut comprendre les questions de principe, mais on ne peut pas demander à nouveau une baisse de salaire, sauf à estimer qu'il n'a pas fait son travail, ce que dément sa récente réélection.

Une cheffe d'établissement ajoute que l'actuel Président, en prenant la tête de la ComUE, n'avait pas seulement accepté une importante baisse de rémunération, il avait par ailleurs renoncé à la voiture de fonction et au chauffeur dont bénéficiaient ses prédécesseurs. S'agissant des vice-présidents, une baisse des rémunérations a été actée après les avoir mises en rapport avec celles pratiquées dans les établissements. Le comité a bien fonctionné : il a donné matière à de vrais débats, à des éclaircissements utiles, mais l'unanimité de son vote prouve que ses décisions ont été claires.

Un élu souscrit à l'idée que les rémunérations expriment une reconnaissance des parcours et des responsabilités, mais il y a aussi une question de choix de société qui transcende PSL. Il en appelle à la vigilance sur les écarts de rémunération, mais se montre sensible au fait que les rémunérations aient été revues à la baisse.

Un élu souhaite avoir la confirmation que les VP seront reconduits jusqu'à l'automne en vue du jury IDEX. Le Directeur Général des Services indique que les VP seront maintenus jusqu'à la préparation d'IDEX. Les votes interviendront à l'automne.

Le Président rappelle les engagements pris à l'égard du précédent CA pour que des propositions de modification du règlement intérieur puissent être faites. Il suggère la mise en place d'un comité du CA qui examinerait les propositions de modifications du RI avant de les passer en CA.

Un élu souhaite ajouter une délibération sur l'article 22 des statuts concernant l'âge du Président.

À la suite de la demande d'un élu, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Cette reconduction est adoptée à la majorité (5 contre, 8 abstentions, 25 pour).

A.6 Actualisation de la grille de rémunération des personnes contractuelles

Il est procédé au vote.

Cette actualisation est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

A.7 Approbation des rémunérations pour charges des missions pédagogiques, scientifiques et fonctionnelles

Il est procédé au vote.

Cette approbation est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

A.8 Charte d'utilisation des systèmes d'information par les organisations syndicales représentatives à PSL

Le Directeur Général des Services indique que les statuts prévoient une utilisation des systèmes d'information par les organisations syndicales représentatives à PSL. Un modèle de charte a été discuté avec une organisation syndicale représentative qui fixe un certain nombre de principes (ex : nombre de messages maximum, taille maximum, respect de la RGPD).

Un élu souhaite remercier l'organisation syndicale d'avoir accepté que quelqu'un qui n'en soit pas membre puisse y avoir accès. Il demande quelles sont les règles pour que les élus puissent communiquer.

Le Directeur Général des Services indique qu'il y a un encadrement légal pour les organisations syndicales, mais pas pour les élus personnels. Il rappelle que PSL n'est pas l'employeur d'une très grande majorité des personnels et, par voie de conséquence, ne peut communiquer les listes. PSL peut publier un message dans sa newsletter annonçant l'organisation d'une réunion, mais ne peut pas fournir directement les listes à des élus non syndiqués.

Cette approbation est adoptée à l'unanimité.

B. Formation

B.1 Convention Fémis- PSL – initiation au cinéma pour les étudiants du CPES

Comme son nom l'indique, cette convention propose une initiation au cinéma pour les étudiants du CPES.

La Vice-présidente Licence et Affaires académiques indique que ces initiations sont très appréciées par les étudiants du CPES.

Une administratrice souligne que cette initiation est très bien, et indique qu'il est possible d'aller plus loin dans le cadre du PG ART.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

B.2 Convention CNSAD- PSL – ateliers d'interprétation pour les étudiants du CPES

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

B.3 Convention Dauphine – PSL double diplôme informatique

Il s'agit d'un programme de double diplôme informatique organisé par Dauphine-PSL et l'Université de Pise.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

B. 4 Convention Dauphine – PSL double diplôme mathématiques et applications

Il s'agit d'un double diplôme mathématique et applications entre Dauphine- PSL et l'Université italienne degli studi di Padova.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

C. Vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales

C.1 Convention de versement des crédits attribués au BDE CPES 2020 2020-015

La Vice-présidente vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales indique qu'il s'agit de soutenir l'association du BDE et des différents événements qu'ils organisent tout au long de leur année ; elle précise qu'ils sont soumis à différentes réglementations. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

V. POINTS D'ACTUALITE

Point sur le report des élections au sénat académique

Le Président rappelle que les élections au sénat académique n'ont pu se tenir en raison de l'état d'urgence sanitaire. Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, elles devraient avoir lieu fin septembre ou début octobre, avec une installation du sénat en décembre 2020 ou janvier 2021.

Le Directeur Général des Services propose de communiquer le calendrier au prochain CA. Un élu demande à ce qu'avant l'été soient envoyés aux étudiants les scénarii de rentrée envisagés.

Point d'information sur la licence Sciences pour un monde durable (LSMD)

À la suite de la demande d'un élu, la Vice-présidente Licence et affaires académiques présente la maquette de cette formation qui ouvre à la rentrée prochaine (cf. *PowerPoint*).

Un chef d'établissement la remercie pour ce travail auquel son institution contribue largement.

Un élu demande des précisions sur les nouveaux mécènes de cette formation et souhaite connaître le montant de leur apport financier par rapport à celui de BNP. Les nouveaux mécènes, indique Isabelle CATTO, sont ENGIE, FONCIA et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), cette dernière se positionnant sur un partenariat de compétence. Le Président rappelle que la convention de mécénat relève du conseil d'administration de la Fondation et non de l'Université et indique que les montants de ces mécènes ne peuvent être divulgués pour des raisons de confidentialité propre à ce genre d'opérations ; néanmoins, compte tenu de la taille de ces mécènes, il est évident qu'il s'agit de montants significatifs. Il rappelle que ces sommes issues du mécénat constituent un complément de financement, la formation étant avant tout financée par l'Etat. PSL est en train de mettre en place une convention type de partenariat qui sera soumise à la commission de déontologie. Il ajoute que PSL table sur une obtention du grade de licence d'ici l'année prochaine et se félicite du nombre et du niveau des étudiants qui ont postulé à cette formation, indice de sa pertinence et de sa qualité. Il profite de ce point consacré au premier cycle de PSL pour annoncer une réflexion en cours sur l'appellation du CPES.

Un administrateur s'étonne de la présence de BNP parmi les mécènes, cette banque figurant au top 15 des banques finançant les énergies fossiles. Le Président l'invite à vérifier les sources dont émanent de tels classements. Il est de notoriété publique que BNP est l'une des banques qui s'est le plus désengagée des énergies fossiles ces dernières années. C'est tout l'intérêt de la mise en place d'une commission de déontologie.

Un élu demande des précisions sur le statut des enseignants de cette formation. Isabelle CATTO indique que PSL s'appuiera sur des vacations, tout en espérant des recrutements pérennes à l'avenir : l'enjeu du développement durable est suffisamment partagé à PSL pour en imaginer.

Le même élu demande comment les bourses vont être attribuées. Isabelle CATTO rappelle que les bourses pourront aller jusqu'au doubler celles du CROUS. Pour les attribuer, une commission sera mise en place, qui associera la Vice-présidente Vie étudiante, la Vice-

présidente Licence et affaires académiques, ainsi que la Responsable administrative et scolarité du niveau Licence. Cette commission pourra être ouverte à d'autres personnes.

Un élu se félicite que la notion de développement durable soit traitée autrement que sous l'angle de la sauvegarde de la planète.

Un élu demande des précisions sur les débouchés offerts par la formation. Isabelle CATTO indique avoir recensé, avec l'équipe enseignante, les possibles poursuites d'études dans PSL au niveau master et construit la maquette en conséquence.

Le Président la remercie.

Information sur l'adoption de la charte Science ouverte et la mise en place d'un portail HAL PSL

Le Vice-président Recherche et formation graduée rappelle que les principes de la science ouverte et la rédaction d'une charte sont les résultats d'un appel à projets. Il s'agit de permettre le libre accès des publications scientifiques au sein de PSL et la bonne gestion des données de la recherche.

Un document cadre donnera les grandes lignes de la charte. Un portail HAL sera mis en place pour rendre visible les publications des chercheurs de PSL. Il offrira un accès aux établissements qui n'en disposent pas et moissonnera les informations contenues dans les portails des établissements qui en disposent d'un.

La séance est levée.